

AFFELNET LYCEE 2024

Aide à la saisie en collège

SOMMAIRE

A. Généralités	P.3 à 6
1. Calendrier	P.3
2. Saisie des vœux : règle générale	P.4
3. Contrôle et gestion des dossiers	P.4 à 5
4. Demande vers une autre académie	P.5 à 6
B. La zone géographique	P.6 à 7
C. La décision d'orientation	P.8
D. L'avis du chef d'établissement d'origine	P.8
E. Les évaluations, notes	P.9
F. La saisie des vœux	P.9 à 13
1. Au tour principal avant le pré-tour d'affectation en voie professionnelle	P.9 à 11
2. Au tour principal après le pré-tour d'affectation en voie professionnelle	P.11 à 13
3. Aux tours suivants	P. 13
G. Liaison service en ligne affectation / Affelnet Lycée	P.13 à 17
1. Pendant l'ouverture du service en ligne affectation : du lundi 06 mai à 16h au mardi 28 mai 2024 à 1h59	P.13 à 14
2. Après la fermeture du service en ligne affectation : du mardi 28 mai au lundi 10 juin 2024 à 13H	P.14 à 17
H. Élève absent de votre base Affelnet	P.17 à 18
I. Transfert d'un élève de la base Affelnet d'un établissement à la base Affelnet d'un autre établissement	P.18 à 20
J. Consignes du chef d'établissement d'origine	P.20

A) GENERALITES

1. Calendrier

- Ouverture de la saisie des vœux dans Affelnet lycée : du jeudi 25 avril à 15h au lundi 10 juin 2024 à 13h
- Ouverture du service en ligne affectation « saisie des vœux » pour les familles : du lundi 06 mai à 16h au mardi 28 mai 2024 à 1h59
- Saisie du vœu bonifié en commission post 3^e ULIS : jusqu'au vendredi 31 mai 2024
- Date limite pour intégrer les évaluations du LSU dans Affelnet : jeudi 06 juin 2024 à 18h
- Ajout de nouveaux vœux voie professionnelle suite au résultats provisoires du pré-tour d'affectation en voie professionnelle : Du mercredi 12 juin à 17h au mardi 18 juin 2024 à 13h
- Mise à disposition des résultats du tour principal de l'affectation aux établissements : mardi 25 juin 2024 après-midi
- Diffusion des résultats aux familles : mercredi 26 juin 2024
- Affichage des résultats sur le service en ligne affectation : mercredi 26 juin 2024 à 16h30
- Ouverture Affelnet pour saisie des vœux au tour suivant n°1 : du jeudi 27 juin à 9h au lundi 01 juillet 2024 à 13h
- Mise à disposition des résultats du tour suivant n°1 de l'affectation aux établissements et diffusion des résultats aux familles : jeudi 04 juillet 2024 après-midi
- Ouverture Affelnet pour saisie des vœux au tour suivant n°2 : du lundi 26 août au mardi 27 août 2024 à 13h
- Mise à disposition des résultats du tour suivant n°2 de l'affectation aux établissements et diffusion des résultats aux familles : vendredi 30 août 2024 à 14h

2. Saisie des vœux : règle générale

- **Saisie des vœux dans Affelnet Lycée par les établissements si le service en ligne affectation n'est pas utilisé par les familles.**
Les saisies effectuées dans le service en ligne affectation sont basculées tous les soirs dans Affelnet Lycée.
Attention toute saisie effectuée dans le service en ligne affectation va écraser les saisies faites dans Affelnet lycée.
- **Saisir de 1 à 10 vœux maximum par élève + 5 vœux maximum hors académie.**
- **Attention : l'ordre des vœux est important, ils doivent être saisis par ordre de préférence.**

Dès que l'élève est pris sur un vœu, les vœux moins bien classés ne sont pas examinés.

Exemple : si un élève souhaite obtenir le CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières au LP Lepervanche mais qu'il met ce vœu en 3^e position, il peut être pris sur ses vœux mieux placés si son barème le lui permet (son 3^e vœu ne sera pas examiné). Si son barème ne lui permet pas d'obtenir ses deux 1^{ers} vœux, Affelnet examinera son 3^e vœu et il sera affecté si son barème et la limite de place de ce CAP le lui permet.

➔ **Pour départager les élèves, le barème le plus élevé est prioritaire quel que soit l'ordre des vœux,.**

Exemple : l'élève A demande le CAP Équipier polyvalent du commerce à Patu De Rosemont en vœu 2 avec un barème de 6000 points et l'élève B demande le même CAP en vœu 1 avec un barème de 5500 points. C'est l'élève A en vœu 2 (s'il n'est pas pris sur son vœu 1) qui passe devant l'élève B car son barème est moins élevé.

3. Contrôle et gestion des dossiers

➔ **Fiche récapitulative de saisie**

L'établissement d'origine veille à ce que la fiche récapitulative de saisie soit impérativement éditée et signée par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève, après saisie complète du dossier dans AFFELNET Lycée. Cette fiche est disponible dans le menu « impression des fiches élèves ».

➔ Validation Chef d'établissement

Lorsque les opérations sont terminées, le chef d'établissement doit passer par le menu « Validation chef d'établissement ». Cela lui permet :

- de vérifier que sa saisie ne comporte pas d'anomalie. En cas de saisies non valides un message comme ci-dessous apparaît avec un lien permettant d'accéder directement à « la liste des élèves incomplets » pour se rendre compte des saisies manquantes.

Validation de la saisie des élèves



Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

- Certains élèves n'ont pas de vœu.
- Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des vœux sur des offres de formation de type 'barème avec évaluations/notes'.
- Certains élèves n'ont pas d'avis.

[Accéder à la liste des élèves incomplets.](#)

- d'indiquer à la DRAIO que les opérations de saisie concernant ses élèves sont terminées.

En cas de modifications après validation, le chef d'établissement devra à nouveau valider via le menu « validation chef d'établissement ».

4. Demande vers une autre académie

➔ Si la famille ne saisit pas ses vœux via le service en ligne affectation, utiliser AFFELMAP : carte des académies en ligne donnant les dates et les consignes par académie pour utiliser le service de saisie simplifiée.

Accès par :

- le calendrier des académies dans Affelnet Lycée :



TOUR PRINCIPAL

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE 2022

[Aide](#) [Contact](#) [Calendrier des académies](#)

ou via

- l'adresse directe : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap>

- Si la famille saisit ses vœux via le service en ligne affectation, après la fermeture du SLA, **le mardi 28 mai 2024** un compte de saisie simplifiée sera automatiquement créé pour l'établissement d'origine qui pourra compléter les informations manquantes en fonction des consignes de chaque académie demandée.

B) La zone géographique

Une zone géographique doit être attribuée à chaque élève dans Affelnet Lycée.

La zone géographique de l'élève est déterminée automatiquement dans Affelnet lycée.

Lorsque la zone géographique n'apparaît pas, elle doit être saisie manuellement dans Affelnet au plus tard le vendredi 03 mai 2024 au niveau de l'onglet « Identification de la fiche élève » en bas de page.

Cette zone doit être renseignée en fonction de l'adresse de l'élève et correspond au périmètre de recrutement d'un lycée.
À une zone géographique correspond donc un lycée conformément à la carte solaire en vigueur consultable via le lien ci-dessous :

[CARTE SCOLAIRE CASE REUNION](#)

Exemple : un élève habite à St-Denis au 15 rue des bancouliers. Pour trouver sa zone connectez vous sur l'application CASE, chercher la ville et la voie qui vous donneront le lycée de secteur et le code zone géographique associé.

Recherche par Commune (Collèges et Lycées de secteur) Dernière mise à jour des données : 09/04/2024

Commune SAINT-DENIS

TYPE	VOIE - Lieu dit - Code postal	COLLEGES	LYCEES
	▼ bancouliers	▼	▼
RUE	DES BANCOULIERS 97400	Toute la voie : MONTGAILLARD (9740645H)	Toute la voie : LISLET GEOFFROY (9740054R) NORD02

Une fois le lycée de secteur défini, ici le lycée Lislet Geoffroy, et la zone géographique, ici NORD 02, saisir ce code zone géographique dans l'onglet « identification ».

Identification	Saisie des vœux	Saisie des notes
Identité		
* Nom	ESSAI	
Nom d'usage		
* Sexe	Masculin	
* Né(e) le	30/06/2002	
Scolarité actuelle		
Établissement	0010001W LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERARD AMBERIEU-EN-BUGEY	
* Formation en cours	2DEGT2 2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)	
LV1		
Option 1		
Élève doublant	Non	
Décision d'orientation du chef d'établissement		
Décision(s) d'orientation		
Zone géographique de résidence de l'élève		
* Zone géographique de résidence de l'élève	NORD02 ADRESSE ELEVE RELEVANT DU LYC L.GEOFFROY	
Coordonnées		
Vit chez un responsable	Aucun	
Adresse	64 rue des bancouliers	
Courriel		
Téléphone professionnel		
Responsables		

Cliquer pour indiquer la bonne zone géographique

Attention : la zone géographique est déterminée par l'adresse de l'élève et non par les vœux saisis dans l'onglet « saisie des vœux ». Dans cet exemple, l'élève dont la zone géographique est « élève dont l'adresse relève du lycée Lislet Geoffroy » peut très bien au niveau des vœux, choisir un vœu en dérogation dans un autre lycée ou une seconde à recrutement spécifique.

N.B : → En cas de modification d'adresse de l'élève dans Affelnet, si la zone géographique correspondante à l'adresse précédente a automatiquement été déterminée, celle-ci sera à nouveau déterminée de manière automatique.

→ **Si des vœux 2^{de} GT ont été saisis via le SLA, tant que cette zone n'a pas été renseignée dans Affelnet, l'icône sera présente systématiquement dans le menu « suivi des saisies TS » pour indiquer qu'aucun vœu n'a été saisi dans le lycée de secteur.**



C) La décision d'orientation

La décision d'orientation doit obligatoirement être renseignée dans Affelnet Lycée : l'absence ou la non-conformité de celle-ci avec les vœux présents empêchera la validation de saisie pour l'ensemble des élèves.

Les décisions d'orientation sont transférées au fil de l'eau et tous les soirs du module SIECLE orientation à Affelnet Lycée afin de vous éviter une double saisie.

Les décisions absentes du module SIECLE orientation **au vendredi 07 juin 2024** devront être saisies manuellement dans Affelnet Lycée au niveau de l'onglet « Identification de l'élève ».

N.B : Au niveau de l'onglet « Saisie des vœux », une icône rouge apparaît si aucune décision d'orientation n'a été saisie ou basculée du module siècle orientation ou si le vœu saisi est en incohérence avec la décision d'orientation présente sur la fiche d'identification de l'élève.

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification	Saisie des vœux	Saisie des évaluations
Voeu		
Non conformité des décisions d'orientation avec les vœux formulés		
Rang	1	
Voeu	97E21266	
Établissement	9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON	
Voie d'orientation	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	
Formation	2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	
Statut	SCOLAIRE	

Une fois le service en ligne affectation fermé, à partir du **mardi 28 mai 2024**, le menu « Liste des élèves en non-conformité vœux et décisions d'orientation » permettra à l'établissement d'origine de vérifier s'il y a des décisions d'orientation manquantes ou incohérentes.

D) L'avis du chef d'établissement d'origine

L'avis du chef d'établissement d'origine doit être saisi obligatoirement sur les vœux vers les 1^{re} année de CAP, 2^{de} PRO et la 2^{de} GT avec enseignement optionnel création culture design et la 2^{de} sciences et technologie de l'hôtellerie restauration.

Un seul avis très favorable peut être positionné sur l'ensemble des vœux.

E) Les évaluations / notes

Pour la gestion et la saisie des évaluations, se reporter à la « Note technique gestion des évaluations Affelnet Lycée ».

→ la préparation des évaluations peut se faire dès le vendredi 24 mai 2024.

→ l'intégration des évaluations doit se faire entre le vendredi 31 mai et le jeudi 06 juin 2024 à 18h00.

Pour les élèves dont les évaluations n'ont pu être importées du LSU, saisir directement les évaluations dans Affelnet Lycée.

F) La saisie des vœux : rappels importants ou nouveautés

1. Au tour principal avant le pré-tour d'affectation en voie professionnelle

- **Les vœux vers les 1^{res} années de CAP ou 2^{de} professionnelle en MFR (maison familiale et rurale) font l'objet d'une affectation dans Affelnet au tour principal.** Un code vœu pour chaque formation existante dans une MFR est donc à disposition dans Affelnet.
- Les vœux de dérogation pour lesquels la famille n'a pas rempli d'annexe 7 ou pour lesquels le motif n'est pas recevable doivent être supprimés d'Affelnet.
- Ne pas oublier de cliquer sur dérogation « oui », si la 2^{de} GT demandée n'est pas celle du lycée de secteur (hors 2^{de} GT à recrutement spécifique) et indiquer un motif recevable (cf. copie d'écran page suivante).

N.B : Dans le SLA les familles ne peuvent pas indiquer que le ou les vœux de 2^{de} GT saisis sont des vœux en dérogation, ni le motif.

L'établissement d'origine doit donc s'il y a des vœux hors secteur, à la fermeture du SLA (à partir du 28 mai 2024) retourner sur les vœux concernés dans Affelnet Lycée pour indiquer que c'est un vœu dérogatoire et saisir le(s) motif(s) (cf. point G2 page 12 ci-dessous)

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Modification du vœu

Rang	1
* Offre de formation	97E21266
Établissement	9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON
Voie d'orientation	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Formation	2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Statut	SCOLAIRE

* Vœu de dérogation

Dossier de candidature en internat demandé (à titre d'information)

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vœu

Rang	1
Vœu	97E21266
Établissement	9741051Z LYCEE PAUL MOREAU BRAS PANON
Voie d'orientation	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Formation	2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Statut	SCOLAIRE

Langues vivantes

Langue Vivante 1	AGL1 ANGLAIS LV1
Langue Vivante 2	ALB2 ALBANAIS LV2

Avis

Avis du chef d'établissement d'origine

Avis de gestion

Avis DSDEN

Vœu de dérogation

Élève souffrant d'un handicap	<input type="button" value="NON"/>
Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<input type="button" value="NON"/>
Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux	<input type="button" value="NON"/>
Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé	<input type="button" value="OUI"/>
Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	<input type="button" value="NON"/>
Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	<input type="button" value="NON"/>
situation sociale exceptionnelle	<input type="button" value="NON"/>

- En cas de demande de dérogation, **saisir un dernier vœu 2^{de} GT dans le lycée de secteur**. Si la dérogation est refusée, en l'absence de vœu sur le lycée de secteur, l'élève n'est pas affecté et il n'y a pas de garantie d'obtenir une place dans le lycée de secteur en post affectation.

- → pour les élèves de 3^e SEGPA, utiliser la liste des codes vœux pour CAP prio.
→ pour les élèves de 3^e Prépa métiers, utiliser la liste des codes vœux pour les 3^e Prépa métiers.
→ pour les élèves d'ULIS, saisir le vœu validé par la commission d'affectation post 3^e ULIS. Ne pas utiliser les codes vœux prio.
- À chaque formation de 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} professionnelle en apprentissage correspond un vœu de recensement. Attention ces vœux ne font pas l'objet d'une affectation mais permettent aux élèves de faire connaître leur projet aux CFA, ce qui n'empêche pas une démarche active des élèves intéressés par l'apprentissage dès maintenant.
- Saisie du vœu bonifié en commission post 3^e ULIS **jusqu'au vendredi 31 mai 2024.**

2. Au tour principal après le pré-tour d'affectation en voie professionnelle

→ Le pré-tour d'affectation en voie professionnelle va permettre d'identifier les élèves de 3^e qui ont un risque de ne pas obtenir d'affectation en voie professionnelle.

→ Un nouveau menu Affelnet « Résultats provisoires » permet de lister ces élèves et d'ajouter des vœux supplémentaires pour ces élèves.



Un clic sur résultats provisoires et sur liste de élèves permet d'accéder aux résultats des élèves qui ont un fait un vœu en voie professionnelle sous statut scolaire.

INE	Nom prénom(s) ▲ ▼	Division ▲ ▼	Formation [option(s)] ▲ ▼	Statut ▲ ▼	
1	GC : BABNONU Pierre	3A	3EME	Sécurisé	
1	HE : BADNARA Joël Juste Colombain	3A	3EME [LCALA]	Sécurisé	
1	GC : GLUGIRA Kim	3A	3EME	Non assuré d'une affectation	Saisir des vœux supplémentaires
0	CF : PLAPVACO Nathan	3A	3EME	Sécurisé	
1	DJ : PLARBOCA Liane Andrée Christiane	3A	3EME	Non assuré d'une affectation	Saisir des vœux supplémentaires
1	KH : REJJILE Arthus Edgar Brice	3A	3EME	Sécurisé	
1	JD : RELBUCO Joséphine	3B	3-THEAT	Sécurisé	

Pour les élèves avec statut « sécurisé », il n'y a rien à faire, ces élèves bénéficieront d'une affectation.
 Pour les élèves avec statut « non assuré d'une affectation », des ajouts de vœux sont possibles dans la limite de 10 vœux maximum en comptant les vœux déjà saisis.
 Pour ce faire cliquer sur « saisir des vœux supplémentaires », puis à l'écran suivant sur « ajouter ».

Élève : 1 - PLARBOCA Liane Andrée Christiane

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations Offre(s) de formation de secteur

Vœu de rang 1 Supprimer

Code de l'offre de formation **057**

Etablissement 057 LYCEE PROFESSIONNEL CEDEX

Voie d'orientation CAP

Formation 1CAP2 22142 1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)

Statut SCOLAIRE

Langue vivante 1 **ANGLAIS LV1**

Langue vivante 2 **ALLEMAND LV2**

→ La DRAIO communique par mail **mercredi 12 juin 2024 17h** la liste des formations vers la voie professionnelle qui peuvent être ajoutés via ce menu.

→ Les codes vœux prio et 2PRO3P réservés respectivement au 3^e SEGPA et 3PMET n'existent plus à l'issue du pré-tour. Ces élèves candidatent sur les codes vœux classiques ouverts à la saisie.

3. Aux tours suivants n°1 et n°2

- 3 vœux maximum sur places vacantes **en 1^{re} année de CAP, 2^{de} PRO et 2^{de} GT au tour suivant n°1**
- 3 vœux maximum sur places vacantes uniquement **en 1^{re} année de CAP, 2^{de} PRO au tour suivant n°2**
- Il n'y a plus de CAP prioritaire : tous les élèves candidatent sur les mêmes codes vœux de CAP
- Il n'y a plus de codes vœux spécifiques pour les 3PMET : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 2^{de} PRO
- L'affectation dans le privé n'est plus gérée dans les tours suivants.
- Les vœux de recensement n'existent plus sauf pour les vœux en apprentissage : si des élèves sont maintenus en 3^e, rejoignent le privé, une MFR ou une autre académie, ne pas saisir de vœux.
- Il n'y a plus de validation de fin de saisie pour le chef d'établissement

G) Liaison service en ligne affectation / Affelnet Lycée

1. Pendant l'ouverture du service en ligne affectation : du lundi 06 mai 16h au mardi 28 mai 2024 1h59

→ Les vœux saisis par les familles dans le service en ligne affectation sont transférés tous les soirs dans Affelnet Lycée. Vous pouvez prendre connaissance de ces vœux dans Affelnet via le menu « suivi des saisies TS ».

INE	Nom prénom(s)	Classe	Formation	Nb vœux	Dernière mise à jour	Responsable mise à jour
0810	Cassie	3 TOP	3EME 3EME	7	20/05/2021 10:14	
0812	Virginie	3 RUB	3ULIS 3EME ULIS	4	18/05/2021 18:18	
1	97N11271 LP ISNELLE AMELIN STE MARIE		CAP Métiers de la mode - vêtement flou			
2	97E11310 LP PATU DE ROSEMONT ST BENOIT		CAP Métiers de la mode - vêtement flou			
3	97N11460 LP ISNELLE AMELIN STE MARIE		CAP Équipier polyvalent du commerce			
4	97N11568 LP JULIEN DE RONTAUNAY STE CLOTILDE CEDEX		CAP Équipier polyvalent du commerce			
0	JA Julien	3 SAP	3EME 3EME	4	18/05/2021 19:31	
0	DI Anthony	3 SAP	3ULIS 3EME ULIS	4	10/05/2021 09:21	

En cliquant sur la double flèche bleue devant l'INE de l'élève, les vœux saisis au SLA s'affichent.

Des filtres sont également possibles pour faciliter le suivi.

- Les vœux saisis dans le SLA ne peuvent être modifiés par l'établissement d'origine dans Affelnet tant que le service en ligne affectation est ouvert, à savoir **jusqu'au mardi 28 mai 2024 à 1h59**.
En revanche, si l'établissement d'origine constate des anomalies (vœux non conforme à la décision d'orientation, erreur de code vœu prio, non prio..), il instaure un dialogue avec la famille pour une modification des vœux dans le SLA en conséquence.
- Les familles peuvent modifier leurs vœux dans le SLA autant de fois qu'elles le souhaitent jusqu'à la fermeture du service en ligne affectation
- **Les vœux saisis par les familles dans le service en ligne affectation écrasent toutes saisies faites par l'établissement d'origine.**
- L'établissement d'origine communique aux familles les résultats de la commission d'affectation post 3^e ulis pour que celles-ci puissent faire leurs vœux en conséquence.
- L'établissement d'origine peut modifier tous les éléments de l'onglet « identification » : adresse, zone géographique

2. Après la fermeture du service en ligne affectation : du mardi 28 mai 1h59 au lundi 10 juin 2024 à 13H

L'établissement d'origine devra :

- pour les élèves qui ont fait un vœu de dérogation, au niveau du vœu, indiquer « oui » à vœu de dérogation et saisir le(s) motif(s) associé(s). En plus des fiches annexe 7 « demande d'affectation en 2^{de} GT hors secteur » que les familles sont censées vous remettre, pour vous aider à repérer les élèves qui ont fait un vœu de 2^{de} GT hors secteur via le SLA, il faut aller dans le menu « suivi

des saisies TS » et cliquer sur le bouton filtrer :

1	006GC	J Charline	3 OPA	3EME 3EME AGL9 ANGLAIS LANGUE DE SECTION	2	17/05/2021 20:36	NE BOTHOREL Laetitia
0	064FD	DE Youmna	3 SAP	3EME 3EME	2	24/05/2021 20:32	chati Abdou
0	037FA	IN Lucas Evan Hugo	3 TOP	3EME 3EME	2	24/05/2021 11:55	an-François

124 élément(s) Page : 1 / 7 Accéder à la page

Filtrer Exporter Imprimer Fermer

Choisir 2^{de} GT dans voie d'orientation et valider

9740022F COLLEGE ADRIEN CERNEAU STE MARIE

INE	Commencent par	
Nom	Commencent par	
Prénom	Commencent par	
Classe		
Formation en cours		
Vœu de l'académie		?
Voie d'orientation		2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Vœu 2GT sans lycée de secteur		

La liste des élèves ayant au moins un vœu en 2^{de} GT va s'afficher et pour les élèves qui ont au moins deux vœux, vous pourrez savoir quels vœux il faudra compléter.

Valider Annuler

0	049GD	VIRGINIUS Ludéric Jean David	3 RUB	3EME 3EME	4	19/05/2021 09:10
1	97N21287	9741185V LYCEE LE VERGER STE MARIE				Classe de seconde générale et technologique
2	97N21286	9741046U LYCEE BELLEPIERRE ST DENIS CEDEX				Classe de seconde générale et technologique
3	97N21285	9740053P LYCEE GEORGES BRASSENS STE CLOTILDE CEDEX				Classe de seconde générale et technologique
4	97N21288	9741620T LYCEE MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE STE CLOTILDE CEDEX				Classe de seconde générale et technologique
0	0660ED	IMANGA ISSANOUMOUGA Séréna Marie Eléonore	3 OPA	3EME 3EME	3	22/05/2021 13:50
1	0354GK	SEVERIN Chloé	3 TOP	3EME 3EME	3	21/05/2021 17:57

Par exemple pour cet élève qui a 4 vœux en 2^{de} GT (hors CCD et EATDD et HOT), 3 des vœux au moins sont forcément hors secteur et nécessitent un complément de saisie en passant par le menu « saisie des vœux » : dérogation à « oui » et saisis des motifs (cf point F page 9 et 10).

Cela peut aussi permettre de repérer qu'il y a des vœux de dérogation mal classés car après un vœu de secteur. Sur cet exemple si on part du principe que le lycée de secteur de l'élève est le lycée Le Verger, deux cas de figure :

- soit la famille veut vraiment une dérogation et elle s'est trompée dans l'ordre des vœux : il faut rectifier l'ordre des vœux saisis par la famille car si on laisse le lycée de secteur en vœu 1, l'élève sera affecté d'office dans son lycée de secteur et les autres vœux ne seront pas examinés car ils sont placés après.
 - Soit la famille veut son lycée de secteur et a saisi d'autres vœux de 2^{de} GT par précaution : on laisse le vœu de secteur en 1 et on supprime les autres.
- ajouter un vœu de secteur aux élèves qui ont fait uniquement un vœu 2^{de} GT hors secteur. Pour trouver ces élèves (au préalable la zone géographique doit apparaître sur la page identification de l'élève), il faut aller dans le menu « suivi des saisies TS », cliquer sur le bouton filtrer et choisir dans « vœu 2GT sans lycée de secteur », « afficher uniquement les élèves concernés » :

Sélection des critères pour l'affichage des élèves

9740005M COLLEGE ADRIEN CADET LES AVIRONS

INE	Commençant par	<input type="text"/>
Nom	Commençant par	<input type="text"/>
Prénom	Commençant par	<input type="text"/>
Classe		<input type="text"/>
Formation en cours		<input type="text"/>
Voeux de l'académie		
Voeu de l'académie		<input type="text"/> ?
Voie d'orientation		<input type="text"/>
Voeu 2GT sans lycée de secteur		<input type="text"/>

- supprimer les vœux de dérogation pour lesquels la famille n'a pas rempli d'annexe 7 ou pour lesquels le motif n'est pas recevable
- saisir l'avis du chef d'établissement d'origine pour les vœux de voie professionnelle, la 2^{de} CCD et la 2^{de} STHR,
- saisir les vœux des familles pour les élèves n'ayant eu aucun vœu de saisi via le SLA,

- vérifier via le menu « liste des élèves en non-conformité avec vœux et décisions d'orientation » (une fois les décisions intégrées) s'il faut dialoguer avec les parents et saisir de nouveaux vœux,
- intégrer avant le jeudi 06 juin à 18h les évaluations LSU et saisir les évaluations manquantes s'il y en a,
- **vérifier que les bons codes vœux sont utilisés, notamment pour les CAP prio, et les 2^{de} pro avec places réservées pour les 3^e prépa métiers : la DRAIO vous enverra des listes pour vous faciliter ces contrôles.**
- valider sa saisie via le menu « validation chef d'établissement »

H) Élève absent de votre base Affelnet Lycée

Le transfert des bases élèves vers Affelnet a eu lieu **lundi 15 avril 2024**.

Après cette date des élèves ont pu être nouvellement inscrits et ne pas apparaître dans votre liste d'élèves Affelnet.

Pour ajouter un nouvel élève dans Affelnet :

- Ouvrir le menu « saisie des vœux en établissement ».
- En dessous de votre liste d'élèves, cliquer sur ajouter.

9740011U COLLEGE HEGESIPPE HOARAU ST LOUIS CEDEX

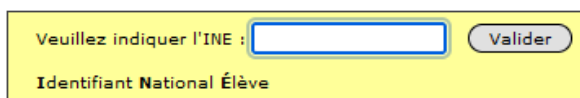
INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼
120439964AH	ABBEZOT Brhanna Marie Shanaëlle	3G	3EME
120439983HK	ADRAS Ethan Jean Jason	3A	3EME
120662142DJ	ALASTOR Aimy Maëlys	3A	3EME [AGL9]
120151274AH	ALPHONSINE Léo Stanislas	3E	3EME
120700696KA	AMOUNY Emilie Ange	3F	3EME
120151252CK	ANTOINETTE Mélissa	3G	3EME
120257296AG	ANTOINETTE Sébastien	3G	3EME
120150707JK	ARTHEMISE Mehdi	3M	3SEGPA
120366302CJ	ATIA Eloane Marie Claudine	3A	3EME
120530277JA	BABAS Christopher Jean Julien	3M	3SEGPA
120632994JG	BADIN GASTRIN Lyna Marie Swamiji	3A	3EME [ALL9]
120150866CH	BALEINIER Marie Camille	3H	3PMET
120151080AH	BARET Abel Christophe	3H	3PMET
120151246DF	BARET Enzo Jean David	3F	3EME
120151085AC	BARET Lenny	3B	3EME
121058478EE	BARRET Noah	3D	3EME
120458770AB	BASSONVILLE Iness	3G	3EME
120257298AE	BATTY Theo Antoine	3D	3EME
120854599CK	BEAUVAIL Maëlys Madison Emy	3E	3EME [AGL9]
120747213DG	BELLO Louanne Marie-Ange	3G	3EME

226 élément(s)

Ajouter

- Indiquer l'INE dans l'encart et valider pour créer la fiche élève.

Identification d'un élève

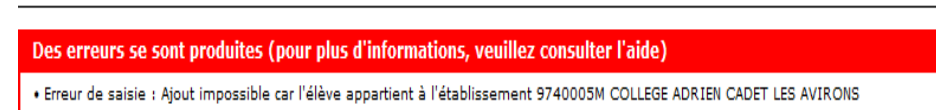


Veuillez indiquer l'INE : Valider

Identifiant National Élève

- Si vous obtenez le message ci-dessous, c'est que la fiche élève est déjà dans la base Affelnet d'un autre établissement. Il faut contacter l'établissement concerné pour demander le transfert de l'élève vers votre base Affelnet. La procédure à suivre pour ce transfert est indiqué dans le point suivant.

Identification d'un élève

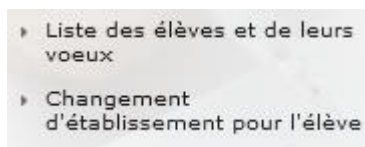


Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

• Erreur de saisie : Ajout impossible car l'élève appartient à l'établissement 9740005M COLLEGE ADRIEN CADET LES AVIRONS

I) Transfert d'un élève de la base Affelnet d'un établissement à la base Affelnet d'un autre établissement

- Dans Affelnet cliquer sur le menu changement d'établissement pour l'élève



➤ La liste de vos élèves apparaît

Liste des élèves

054 COLLEGE LAXOU

Filtrer Fermer

INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation ▲▼
1211000123G	AJQUDL NOXIHY	3A	3EME [DECP3]
1211000130P	BIFUHYN OGOQO	3A	3EME [LATIN]
1211000151M	CCGNOWUD JSABXIXO	3A	3EME [DECP3]
1211000135V	EBYVEZP RERIIISFO	3B	3EME [LATIN]
1211000147H	EHZIKQ XZAJA	3B	3EME [LATIN]
1211000156T	FEPGRAC ZEAPVIF	3B	3EME [DECP3]
1211027785Z	FUPAXD YCYINE	3B	3EME [DECP3]
1211000120D	FUVXAKENB MOQQOR	3A	3EME [DECP3]
1211000132S	GLOWTYX ZIHYVNU	3A	3EME [DECP3]
1211000134U	GONSYZ JWVULBUJLER	3A	3EME

37 élément(s) Page : 1 / 4 Accéder à la page

Filtrer Fermer

Pour trouver l'élève que vous souhaitez transférer dans la base Affelnet d'un autre établissement, vous pouvez filtrer selon plusieurs clés d'entrée et valider :

Sélection des critères pour l'affichage des élèves

Établissement : 054 COLLEGE LAXOU

INE	Commençant par	
Nom	Commençant par	
Prénom	Commençant par	
Classe		
Formation		

Valider Annuler Fermer

➤ Une fois l'élève trouvé, cliquer sur son numéro d'INE. L'écran ci-dessous s'affiche :

Changement de l'identifiant établissement

Élève : 12 [REDACTED] X - NAINSTAN Justin

Ancien établissement	054 [REDACTED] - COLLEGE [REDACTED] TOUL CEDEX
Nouvel établissement	<input type="text" value="?"/>

Valider

Retour à la liste

Indiquer le nouvel établissement où vous voulez transférer l'élève et valider.
Le changement est instantané, l'élève disparaît de votre Base Affelnet et apparaît dans la base Affelnet de l'autre établissement.
Ce changement est uniquement relatif à l'application Affelnet Lycée.

J. Consignes du chef d'établissement d'origine

Le menu « consignes du chef d'établissement d'origine » disponible via l'onglet « diffusion des résultats » permet au chef d'établissement de saisir un texte qui apparaîtra sur la **fiche de résultat** si celle-ci contient un récapitulatif des vœux.
Ces consignes sont affichées uniquement pour les élèves non affectés ou pour les élèves affectés dans un établissement d'accueil qui n'a pas saisi de consigne.